

**Oui**, nous souhaitons utiliser le service de débits préautorisés de la Banque Nationale du Canada (la « **banque** ») pour effectuer des paiements au titre des produits de crédit ou du compte de prêt suivants (le « **prêt** »):  
\_\_\_\_\_ (à compléter par BNC)

**1. AUTORISATION**

Par les présentes, nous autorisons la banque à rembourser le prêt en effectuant des débits préautorisés du compte bancaire suivant (le « **compte** ») :

NO INSTITUTION :	TRANSIT :	NO COMPTE :

Nom du titulaire enregistré du compte bancaire :  
\_\_\_\_\_

**2. SIGNATAIRES AUTORISÉS**

- a) Nous confirmons que le ou les représentants autorisés du titulaire enregistré du compte comprennent le présent accord de débits préautorisés et acceptent de le respecter.
- b) Nous comprenons que toute modification aux renseignements fournis dans la présente partie doit être communiquée à la banque par écrit. Aucune modification au présent accord n'entrera en vigueur à moins qu'elle soit faite par écrit et qu'elle soit signée par les parties.
- c) Nous déclarons et garantissons à la banque que le ou les signataires ci-dessous sont autorisés à signer le présent accord sans qu'aucune autre autorisation ne soit requise de la part du titulaire du compte et que le présent formulaire constitue une autorisation valide et en bonne et due forme pour la banque à débiter le compte.
- d) Nous reconnaissons que la remise et la signature de la présente autorisation à la banque constitue remise de celle-ci à l'institution financière chargée de gérer le compte. Toute remise de la présente autorisation à ladite institution financière constitue une remise par nous.

**3. FRÉQUENCE ET MONTANT DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES**

Nous autorisons la banque à effectuer des prélèvements du compte :

**Fréquence :**  mensuelle,  aux deux semaines,  hebdomadaire,  
 autres intervalles fixes

**Montant :**

- Variable (le paiement variable peut inclure les intérêts courus sur le prêt seulement, un pourcentage du solde du prêt majoré des intérêts ou un montant fixe du capital majoré des intérêts)
- Fixe. Un montant fixe, tel qu'il a été convenu par la banque et l'emprunteur, sera débité de votre compte.
- Autre : \_\_\_\_\_

Pour de plus amples détails sur le montant devant être débité de votre compte, veuillez communiquer avec la banque au numéro 1-866-444-1379. Le représentant de la banque vous donnera des directives quant à la manière d'obtenir ces renseignements.

**MODALITÉS**

1. **Accord au profit de la banque.** Nous reconnaissons que le présent accord de débits préautorisés (« **DPA** ») est établi à des fins personnelles, est fait au profit de la banque et de l'institution financière qui administre le compte et est conclu sous réserve de l'acceptation, par ladite institution financière, de prélever ces DPA du compte, conformément aux règles de l'Association canadienne des paiements.
2. **Exactitude.** Nous attestons que tous les renseignements fournis relativement au compte sont exacts et complets, et que toutes les personnes dont la signature est requise relativement au compte ont signé la présente autorisation.

**MODALITÉS (suite)**

3. **Accord de prêt.** La présente autorisation s'applique seulement au mode de paiement et n'a aucune incidence quelconque sur l'accord conclu avec la banque relativement au prêt.
4. **Révocation de l'autorisation.** Nous comprenons que la présente autorisation peut être révoquée en tout temps sur avis écrit ou verbal (avec les autorisations requises afin de confirmer votre identité) donné à la banque.
5. **Frais pour provisions insuffisantes.** Il nous incombe à veiller à ce que le solde du compte soit suffisant pour couvrir les DPA, faute de quoi des frais pour provisions insuffisantes seront exigés.
6. **Aucune vérification requise.** Ni la banque ni l'institution financière chargée d'administrer le compte ne sont tenues de vérifier que les DPA respectent la présente autorisation ou que les fins auxquelles les DPA ont été effectués ont été accomplies.
7. **Contestation d'un DPA.** Nous pouvons contester un DPA dans les circonstances suivantes : (i) le DPA n'a pas été prélevé conformément à la présente autorisation, (ii) la présente autorisation a été révoquée avant que le DPA n'ait été prélevé ou (iii) nous n'avons pas reçu le préavis requis et nous n'avons pas renoncé à celui-ci. Afin d'être remboursé, une déclaration attestant que les circonstances décrites aux points (i), (ii) ou (iii) sont survenues doit être remplie et remise à la banque dans les 90 jours après la date à laquelle le DPA contesté a été prélevé du compte.
8. **Contestation après 90 jours.** Toute réclamation portant sur les circonstances décrites aux points (i), (ii) ou (iii) du paragraphe 7 ci-dessus, si la contestation est effectuée après le délai de 90 jours permis, ou toute réclamation basée sur d'autres circonstances doit être formulée auprès de la Banque.
9. **Accord ayant force exécutoire.** Nous comprenons et acceptons le mécanisme de DPA et convenons d'y participer selon les modalités de la présente autorisation et d'être liés par celle-ci.
- Nous acceptons par les présentes les modalités du présent accord de DPA.**

**Par les présentes, en signant ci-dessous, nous renonçons également à notre droit de recevoir tous avis précisant le montant devant être débité du compte et la date d'exigibilité du débit avant le premier PAD, ainsi que tous autres avis devant être donnés lorsqu'il y a une modification du montant du débit ou des dates du paiement.**

En outre, nous comprenons que la banque ne nous fournira aucun préavis, dans le cas de montants variables, avant chaque débit préautorisé.

Nous comprenons que si nous souhaitons recevoir de tels avis, nous devons téléphoner à la banque au numéro 1-866-444-1379. Un représentant de la banque nous donnera des directives quant à l'information ou à l'autorisation qui doit être donnée, le cas échéant, afin de recevoir ces avis.

**Daté du** \_\_\_\_\_

**Signature du ou des représentants autorisés du titulaire du compte bancaire** (collectivement appelés dans le présent accord « nous ») :

1.  \_\_\_\_\_

Nom :

Fonctions :

2.  \_\_\_\_\_

Nom :

Fonctions :

3.  \_\_\_\_\_

Nom :

Fonctions :

**UN CHÈQUE DE VOTRE COMPTE PORTANT LA MENTION « NUL » DOIT ÊTRE JOINT  
AU PRÉSENT ACCORD DE DÉBITS PRÉAUTORISÉS**